

La mise en œuvre des décisions de La Haye

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_mise_en_%C5%93uvre_des_decisions_de_la_haye-fr-c76add12-fc04-4a78-a704-5e5d2b1c7ba4.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



La mise en œuvre des décisions de La Haye

A l'issue du sommet de La Haye des 1er et 2 décembre 1969, les Six engagent des discussions sur la mise en œuvre des décisions prises. Alors que le règlement financier de la Communauté économique européenne (CEE) ne provoque pas de désaccord majeur, les partenaires ont en revanche des difficultés à s'entendre sur le développement de la coopération politique.

Les propositions contenues dans le rapport commandité au directeur politique du ministère belge des Affaires étrangères, Étienne Davignon, sont formellement adoptées par les Six le 27 octobre 1970. L'idée d'un secrétariat politique permanent ne sera cependant jamais concrétisée en raison d'un désaccord diplomatique persistant quant à son lieu d'implantation.